



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

**F**

## CONSEIL

**Cent soixante-quatorzième session**

**Rome, 4-8 décembre 2023**

**Lettre et proposition de neuf membres du Conseil et de 16 observateurs  
en date du 28 novembre 2023**

1. Le 28 novembre 2023, une lettre et une proposition de décision ont été communiquées par neuf membres du Conseil et 16 observateurs.
2. Le 30 novembre 2023, il a été demandé par écrit que la lettre et la proposition soient distribuées sous la forme d'un document de la 174<sup>e</sup> session du Conseil.
3. La lettre et la proposition de décision sont reproduites ci-après, telles qu'elles ont été reçues.

Les documents peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).

Rome, le 28 novembre 2023

**S. E. M. Qu Dongyu**  
**Directeur général**  
**Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture**  
**Rome**

**M. Hans Hoogeveen**  
**Président indépendant du Conseil**  
**Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture**  
**Rome**

Monsieur le Directeur général, Monsieur le Président indépendant du Conseil,

Nous voudrions vous informer que neuf (9) **membres du Conseil** et seize (16) observateurs se sont portés co-auteurs du projet de décision ci-joint, soumis au Conseil de la FAO pour examen à sa 174<sup>e</sup> session, qui se tiendra du 4 au 8 décembre 2023.

Le projet de décision susmentionné (point 5 de l'ordre du jour), qui porte sur la situation dans le Territoire palestinien occupé, et plus particulièrement dans la bande de Gaza, est reproduit ci-après à titre de référence pour tous les membres.

Nous vous adressons nos sincères salutations.

- **S. E. M. Khaled Ahmad Zekriya**  
**Ambassadeur et Représentant permanent de la République islamique d'Afghanistan auprès des organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome**
- S. E. M. Abdelkrim Touahria  
Ambassadeur et Représentant permanent de la République algérienne démocratique et populaire auprès des organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome

- S. E. M. Naser Mohamed Yusuf Al Balooshi  
Ambassadeur et Représentant permanent du Royaume de Bahreïn  
auprès des organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome
  
- **S. E. M. Bassam Essam Rady Abdelhamid Rady**  
**Ambassadeur et Représentant permanent de la République**  
**arabe d'Égypte auprès des organismes des Nations Unies**  
**ayant leur siège à Rome**
  
- **M<sup>me</sup> Lefianna Hartati Ferdinandus**  
**Chargée d'affaires par intérim, Représentante permanente**  
**adjoite de la République d'Indonésie auprès des organismes**  
**des Nations Unies ayant leur siège à Rome**
  
- S. E. M. Rasoul Zare  
Ambassadeur et Représentant permanent de la République  
islamique d'Iran auprès des organismes des Nations Unies ayant  
leur siège à Rome
  
- S. E. M. Saywan Barzani  
Ambassadeur et Représentant permanent de la République d'Iraq  
auprès des organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome
  
- S. E. M. Kais O. B. Abu Dayyeh  
Ambassadeur et Représentant permanent du Royaume hachémite  
de Jordanie auprès des organismes des Nations Unies ayant leur  
siège à Rome
  
- **S. E. M. Yousef Juhail**  
**Conseiller et Représentant permanent de l'État du Koweït**  
**auprès des organismes des Nations Unies ayant leur siège à**  
**Rome**
  
- S. E. M<sup>me</sup> Mira Daher  
Ambassadrice et Représentante permanente du Liban auprès des  
organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome

- S. E. M<sup>me</sup> Enas Sayed Mekkawy  
Représentante observatrice de la Ligue des États arabes auprès des organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome
  
- S. E. M. Ali Amin Ahmed Ali Kafu  
Ambassadeur et Représentant permanent de l'État de Libye auprès des organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome
  
- S. E. M. Zahid Rastam  
Ambassadeur et Représentant permanent de la Malaisie auprès des organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome
  
- **S. E. M. Dahi Mohamed Mahmoud**  
**Ambassadeur et Représentant permanent de la République islamique de Mauritanie auprès des organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome**
  
- **S. E. M. Youssef Balla**  
**Ambassadeur et Représentant permanent du Royaume du Maroc auprès des organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome**
  
- Son Altesse Nazar Aljulanda Majid Al-Said  
Ambassadeur et Représentant permanent du Sultanat d'Oman auprès de la FAO
  
- S. E. M<sup>me</sup> Abeer M. B. Odeh  
Représentante observatrice de l'État de Palestine auprès des organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome
  
- **S. E. M. Khalid Yousuf Al-Sada**  
**Ambassadeur et Représentant permanent de l'État du Qatar auprès des organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome**

- **S. E. M. Mohammed Ahmed M. Alghamdi**  
**Ambassadeur et Représentant permanent du Royaume d'Arabie saoudite auprès des organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome**
  
- **S. E. M. Sayed Altayeb Ahmed**  
**Ambassadeur et Représentant permanent de la République du Soudan auprès des organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome**
  
- S. E. M. Ayman Raad  
Ambassadeur et Représentant permanent de la République arabe syrienne auprès des organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome
  
- M. Walid Lassoued  
Représentant permanent par intérim de la République tunisienne auprès des organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome et Chargé d'affaires  
par intérim de la République tunisienne
  
- S. E. M. Ömer Gücük  
Ambassadeur et Représentant permanent de la République de Türkiye auprès des organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome
  
- M. Nasir Ahmed Nasir A. Alkhajeh  
Chargé d'affaires par intérim des Émirats arabes unis auprès de la FAO
  
- S. E. M<sup>me</sup> Asmahan Abdulhameed Altoqi  
Ambassadrice et Représentante permanente de la République du Yémen auprès des organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome

Rome, le lundi 27 novembre 2023

**Projet de décision pour examen par le  
Conseil à sa 174<sup>e</sup> session**  
**Point 5 de l'ordre du jour: Situation à Gaza en matière de  
sécurité alimentaire et questions connexes relevant du  
mandat de l'Organisation des Nations Unies pour  
l'alimentation et l'agriculture (FAO)**

Le Conseil:

- a) **a noté** avec préoccupation le rythme auquel l'insécurité alimentaire aiguë progresse dans le monde et la nécessité d'inverser cette tendance pour avancer dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD), en particulier l'ODD 2 (élimination de la faim);
- b) **a fait siennes** et réaffirmé la résolution S/RES/2712 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies ainsi que la résolution A/RES/ES-10/21 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la protection des civils et le respect des obligations juridiques et humanitaires dans la bande de Gaza;
- c) **a exprimé** sa vive inquiétude face à la situation humanitaire catastrophique dans le Territoire palestinien occupé, en particulier dans la bande de Gaza, et à ses graves conséquences sur la population civile, notamment sur les enfants qui sont touchés de manière disproportionnée;
- d) **a souligné** qu'il fallait fournir d'urgence aux civils dans l'ensemble de la bande de Gaza un accès total, rapide, sûr et sans entrave aux biens et services essentiels, y compris, mais pas exclusivement, à l'eau, à la nourriture, aux fournitures médicales et à l'énergie;
- e) **a affirmé avec insistance** que le déplacement forcé de la population civile, y compris des enfants, était considéré comme une violation du droit international, notamment du droit humanitaire international et du droit international en matière de droits de l'homme, ce qui avait pour effet de donner plus d'ampleur à la situation de l'insécurité alimentaire aux niveaux national, régional et international;
- f) **s'est félicité** de la plus récente pause humanitaire convenue par les parties et a appelé à une trêve humanitaire immédiate, durable et soutenue, menant à la cessation des hostilités;
- g) **a pris note** de la déclaration du Directeur général de la FAO, par laquelle il confirme que l'Organisation considère l'ensemble de la population civile à Gaza en situation d'insécurité alimentaire;
- h) **a indiqué** soutenir résolument l'action menée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et ses appels en faveur d'un accès immédiat et sans restriction de l'aide humanitaire, pour répondre aux besoins les plus élémentaires de la population civile palestinienne dans la bande de Gaza, et a exprimé ses remerciements à l'Égypte qui a joué un rôle fondamental à cet égard;
- i) **a exprimé** son ferme appui à l'action menée sur les plans régional et international pour aboutir à une cessation immédiate du recours à la force, notamment des attaques ciblant les civils, l'approvisionnement alimentaire qui leur est destiné et les infrastructures agricoles, dans la bande de Gaza;

- j) **a souligné** qu'il importait de ne pas utiliser la nourriture et l'eau comme armes de guerre dans les zones de conflit;
- k) **a souligné** également qu'il fallait impérativement veiller à ce que le commerce et la distribution d'intrants et de produits alimentaires et agricoles se poursuivent sans entrave pour éviter les incidences négatives sur la sécurité alimentaire;
- l) **a rappelé** les directives volontaires de la FAO à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale et régionale et leur pertinence au vu de la situation dans le Territoire palestinien occupé, en particulier dans la bande de Gaza;
- m) **a insisté** sur le fait qu'il relevait du rôle de la FAO, en coordination et en coopération avec d'autres entités des Nations Unies et organismes compétents, en particulier les organismes ayant leur siège à Rome et les institutions financières internationales, d'évaluer et de contrer, dans les limites de leurs mandats respectifs, les conséquences du conflit sur la sécurité alimentaire, la nutrition, l'agriculture et la pêche dans le Territoire palestinien occupé, et plus particulièrement dans la bande de Gaza;
- n) **a demandé** à la FAO:
  - i) de poursuivre, dans le cadre de son mandat, son appui à l'aide humanitaire coordonnée par les Nations Unies;
  - ii) d'assurer un suivi des conséquences sur la sécurité alimentaire dans la région, notamment en ce qui concerne le fonctionnement des systèmes agroalimentaires et la disponibilité des ressources en eau;
  - iii) de mettre au point des plans à effet immédiat et à moyen et long termes visant à atténuer les effets du conflit dans la bande de Gaza sur la sécurité alimentaire nationale et régionale en prévoyant, entre autres, des interventions d'urgence, une aide au relèvement et le renforcement de la résilience des systèmes agroalimentaires;
  - iv) de réfléchir à des approches adaptées qui pourraient être appliquées sur le champ, à l'interface entre action humanitaire, développement et paix, pour répondre aux besoins immédiats des civils déplacés contre leur gré dans la bande de Gaza, mais aussi pour trouver des solutions à long terme;
  - v) de tenir les membres informés à ce sujet en tenant régulièrement des séances d'information et des consultations et en communiquant périodiquement des informations aux organes directeurs de la FAO;
  - vi) d'ajouter cette question à l'ordre du jour de la prochaine session ordinaire du Conseil de la FAO, qui aura lieu en juin 2024.